

<https://maryse-bastie.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1131>



Février sans supermarché

- Label E3D -

Publication date: lundi 4 mars 2024

Copyright © Collège Maryse Bastié Décines - Tous droits réservés

En 2024, relevons le défi « Février sans supermarché » !

Il consiste à ne pas aller acheter de produits dans les supermarchés. À la place, il faudrait aller dans de petites épiceries ou dans de petits commerces. Cela éviterait de consommer des produits qui font de longs trajets avant d'arriver dans les supermarchés. Cela éviterait aussi d'acheter des produits sur-emballés et cela permettrait d'aller faire ses courses à pied et de limiter la surconsommation : dans les supermarchés les gens sont plus tentés d'acheter des produits dont ils n'ont pas besoin alors que dans les petits commerces, ce n'est pas le cas. Ces produits de supermarchés sont généralement de moins bonne qualité que les produits des petits commerces.

Comment réussir le défi de ne pas aller au supermarché en février ?

- 1) Aller à pied chez les commerces proches de chez nous, comme par exemple, la boucherie ou à la boulangerie.
- 2) Aller au marché.
- 3) Aller dans épiceries qui vendent en Vrac

